



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS au 31 mars 2014

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 mars 2014.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	32 200 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	32 200 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	32 200 M€
-autres	0 M€
	32 200 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	6 510 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	25 690 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0,0 M€
	32 200 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	4 909 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 601 M€
	6 510 M€

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	19 165 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	6 525 M€
	25 690 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M€	3
1994	0 M€	48
1995	0 M€	47
1996	2 M€	312
1997	10 M€	701
1998	23 M€	1 120
1999	51 M€	1 979
2000	64 M€	2 125
2001	101 M€	2 540
2002	136 M€	2 848
2003	462 M€	7 653
2004	788 M€	10 595
2005	996 M€	11 579
2006	969 M€	9 852
2007	733 M€	6 817
2008	537 M€	4 965
2009	382 M€	3 296
2010	479 M€	3 403
2011	379 M€	2 575
2012	240 M€	1 623
2013	157 M€	1 004
2014	1 M€	6
	6 510 M€	75 091

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1994	0 M€	0
1995	0 M€	2
1996	0 M€	12
1997	1 M€	30
1998	2 M€	69
1999	4 M€	142
2000	13 M€	457
2001	36 M€	1 138
2002	69 M€	1 684
2003	461 M€	10 635
2004	811 M€	15 886
2005	1 410 M€	21 382
2006	1 849 M€	24 674
2007	1 859 M€	20 453
2008	1 643 M€	18 547
2009	2 715 M€	26 723
2010	5 387 M€	45 062
2011	3 542 M€	31 780
2012	2 226 M€	20 018
2013	3 573 M€	29 678
2014	90 M€	728
	25 690 M€	269 100

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	2 M€	644
1	22 M€	2 335
2	59 M€	3 234
3	84 M€	3 239
4	122 M€	3 537
5	178 M€	4 034
6	210 M€	3 945
7	261 M€	4 113
8	242 M€	3 369
9	305 M€	3 823
10	398 M€	4 670
11	447 M€	4 641
12	573 M€	5 521
13	592 M€	5 406
14	499 M€	4 292
15	520 M€	4 374
16	492 M€	4 122
17	338 M€	2 551
18	224 M€	1 504
19	225 M€	1 470
20	183 M€	1 152
21	161 M€	972
22	150 M€	884
23	81 M€	452
24	49 M€	276
25	45 M€	260
26	16 M€	93
27	16 M€	85
28	11 M€	58
29	5 M€	26
30	2 M€	9
	6 510 M€	75 091

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

<u>Durée résiduelle (années)</u>	<u>Encours</u>	<u>Nombre de prêts</u>
0	6 M€	2 142
1	66 M€	7 077
2	168 M€	9 075
3	255 M€	9 284
4	389 M€	10 480
5	556 M€	12 329
6	777 M€	14 044
7	1 088 M€	16 481
8	1 092 M€	15 044
9	1 408 M€	16 843
10	1 404 M€	15 926
11	1 573 M€	15 575
12	1 817 M€	16 717
13	1 678 M€	14 667
14	2 004 M€	15 712
15	1 882 M€	13 958
16	1 535 M€	10 885
17	1 594 M€	11 085
18	1 596 M€	10 800
19	1 260 M€	8 361
20	802 M€	5 290
21	976 M€	6 245
22	1 125 M€	6 956
23	463 M€	3 021
24	105 M€	655
25	55 M€	332
26	9 M€	62
27	6 M€	40
28	2 M€	12
29	0 M€	1
30	0 M€	1
	25 690 M€	269 100

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme au 31 mars 2014 est de A+ par Standard & Poor's et Aa3 pour Moody's, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordres dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 31 mars 2014, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L. 513-4 du Code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 31 mars 2014.

IV – Valeurs de remplacement

Au 31 mars 2014, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 10 372 974 euros
- Dépôts à terme à 28 jours des sommes provenant du placement des fonds propres, des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Ces placements auprès de BNP Paribas SA, sont renouvelés à maturité sur la même durée. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
17-avr.-14	17	275 000 000
11-avr.-14	11	50 000 000
		325 000 000

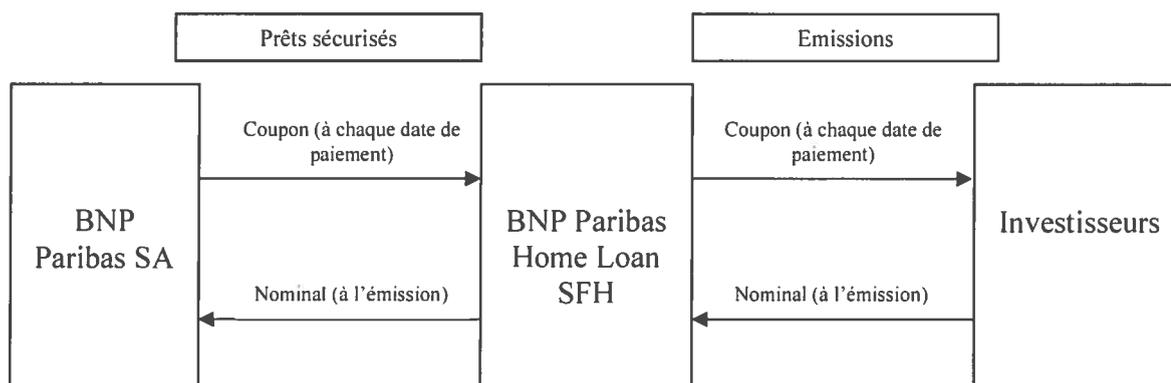
- Dépôt à terme à 28 jours du montant sur le Cash Collateral Account constitué suite à l'activation du Pre-Maturity Test : 3 580 000 000 euros. La durée résiduelle du DAT est de 3 jours.

V – Remboursements anticipés

Au cours du premier trimestre 2014, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 6,22% (taux annualisé).

VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à la SFH, qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Ce risque de taux doit donc être couvert par des swaps de taux et de devises.

Suite à l'abaissement de la notation de BNP Paribas par Fitch Ratings le 15 décembre 2011, la SFH a mis en place la stratégie de couverture telle qu'imposée par la documentation du programme d'émission qui prévoit des swaps de taux et des swaps de devises de manière à limiter le risque subi par la structure :

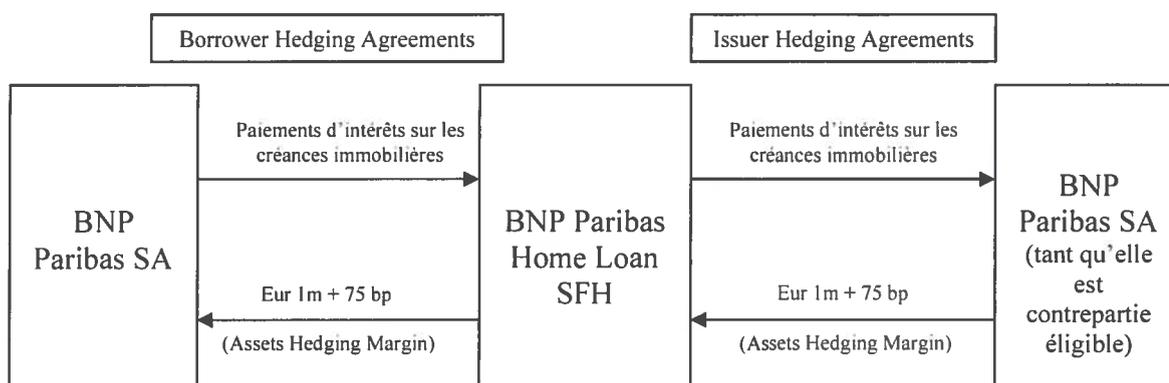
- L'ensemble du portefeuille de créances immobilières (à taux fixe ou à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « *covered bonds* », qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

La contrepartie des swaps est actuellement BNP Paribas qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation actuelle du programme d'émission : A-1 (court terme) / A (long terme) par Standard & Poor's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch. En cas d'abaissement de la notation de BNP Paribas en dessous de ces niveaux il faudra poster du collatéral, le montant du collatéral à poster étant défini par les méthodologies de agences de notation en fonction de la nouvelle notation, ou remplacer (ou faire

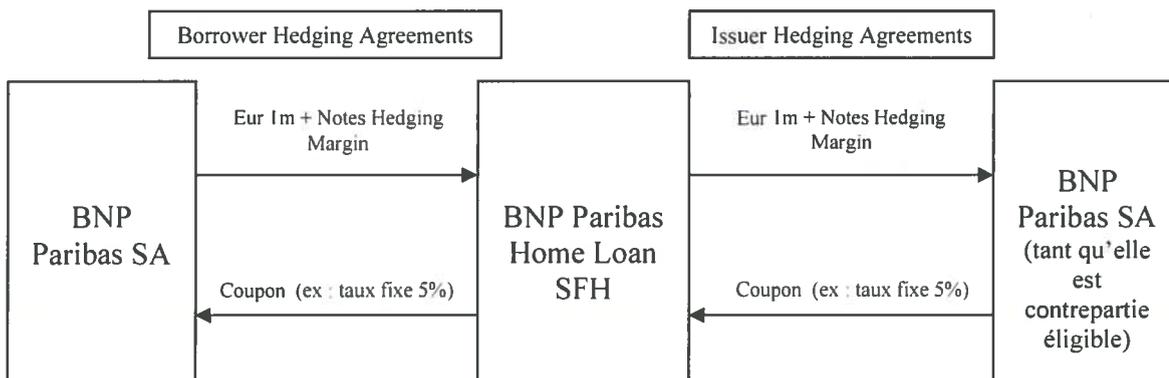
garantir) BNP Paribas par une contrepartie de swap éligible. Dans certains cas, notamment si le downgrade est très important, BNP Paribas devra être remplacée par une contrepartie éligible.

Des swaps miroirs, dit « back to back swaps » des premiers swaps, ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas afin de neutraliser la position de taux créé par la présence des prêts miroirs selon les schémas ci-dessous.

Swap d'actif



Swaps de passif (émissions)



En cas de défaut de BNP Paribas les créances immobilières à l'actif seront transférées à la SFH et les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs transférés conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les « fixings », mais ce risque est limité

car il s'étend sur une période de moins d'un mois grâce à notre choix d'indexer les actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

Aujourd'hui, avec la mise en place de la stratégie de couverture, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 1 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins d'un mois.

Au 31 mars 2014, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 184 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% représente environ 0,06% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII – Couverture du besoin de liquidité

En référence à l'article R. 515-7-1 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie, en nantissement ou en pleine propriété.

Au 31 mars 2014, les besoins de liquidité nets à 180 jours s'élèvent à -495 401 646 euros. Ce montant a été déterminé comme suit :

Flux provenant des créances apportées en garantie	2 517 535 516,42	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 3 013 166 215,24
Produit des placements à 28 jours	4 182 168,70	Paiements d'intérêts des emprunts subordonnés	- 3 953 115,41
Flux prévisionnel de l'actif (A)	2 521 717 685,12	Flux prévisionnel du passif (B)	- 3 017 119 330,65
Besoins nets de liquidité à 180 jours (A+B)		- 495 401 645,53	

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du Pre-Maturity Test. BNP Paribas Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 12 prochains mois. Au 31/03/2014, le montant de liquidité mis à disposition de BNP Paribas Home Loan SFH est de 3 580 000 000 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 16 avril 2014,



Mme Valérie BRUNERIE

Présidente du Conseil d'administration de BNP Paribas Home Loan SFH

